**[75:A:5]**

**Ordonnance**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

ORDONNANCE DE CAUTIONNEMENT POUR DÉPENS

LA PRÉSENTE MOTION, qui a été présentée par le défendeur en vue d'obtenir une ordonnance enjoignant au demandeur de fournir un cautionnement pour les dépens de la présente action, a été entendue aujourd'hui à [*lieu*].

APRÈS AVOIR LU l'affidavit souscrit par [*nom*] en date du [*date*] et déposé, après avoir lu les pièces qui y sont jointes et la transcription du contre-interrogatoire effectué à son sujet, après avoir entendu les plaidoiries de l'avocat du défendeur et de l'avocat du demandeur, et considérant comme établi que le demandeur réside ordinairement à l'extérieur de l'Ontario,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que dans un délai de ... jours [*ou* semaines *selon le cas*] de la signification de la présente ordonnance au demandeur [*ou* au requérant] ou à ses procureurs, le demandeur consigne au tribunal la somme de ... $ à titre de cautionnement pour les dépens de la présente action [*ou* requête *selon le cas*].

2. LE TRIBUNAL ORDONNE que, jusqu'à ce que le cautionnement requis par la présente ordonnance ait été remis, le demandeur [*ou* le requérant *selon le cas*] ne puisse pas prendre de mesures dans cette instance, sauf un appel de la présente ordonnance [*ou selon ce qui est ordonné*].

3. LE TRIBUNAL ORDONNE que les dépens de la présente motion suivent l'issue de l'instance.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)